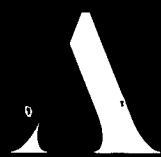


Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/10/2025 - 34680 - 2021 B 05451 - 903 266 526 - 13-ELECT-ENERGIES



Cabinet
Alain Alziary

EXPERTISE-COMPTABLE
AUDIT
CONSEIL
SOCIAL

Expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région PACAC
Commissaire aux comptes agréé près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Tél :
Email :

www.alainalziary.com

13 ELECT ENERGIES
1201 CHEMIN DES POISSONNIERS

13600 LA CIOTAT

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal

Fait à AUBAGNE
Le 15/05/2025

ALAIN ALZIARY
Expert Comptable

ALZIARY ALAIN
440 AVENUE MARCEL PAUL
LA ROSE DES VENTS BAT.3 L'ALIZE
13400 AUBAGNE
0967129957

13 ELECT ENERGIES

1201 CHEMIN DES POISSONNIERS

13600 LA CIOTAT

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	4 et 5
- <i>Compte de résultat</i>	6 et 7
- <i>Détail Compte de résultat</i>	8 et 9
- <i>Liasse 2065</i>	10 et 11
- <i>Liasse 2033-A à 2033-F</i>	12 à 17

ALZIARY ALAIN
440 AVENUE MARCEL PAUL
LA ROSE DES VENTS BAT.3 L'ALIZE
13400 AUBAGNE
0967129957

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

13 ELECT ENERGIES
1201 CHEMIN DES POISSONNIERS
13600 LA CIOTAT

relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	41 842 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	125 234 Euros
- Résultat net comptable,	(40 523) Euros

Fait à AUBAGNE
Le 15/05/2025

ALAIN ALZIARY
Expert Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	12 448	6 080	6 368	6 123	245	4.00	
	Autres immobilisations corporelles	13 881	6 016	7 865	8 879	1 014	11.42	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	1 180		1 180	780	400	51.28		
Total II	27 509	12 096	15 413	15 782	369	2.34		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	9 849		9 849	45 189	35 340	78.20	
	Autres créances	6 598		6 598	9 427	2 829	30.01	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	9 982		9 982	12 500	2 518	20.14		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	26 429		26 429	67 115	40 687	60.62		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	53 938	12 096	41 842	82 898	41 056	49.53		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable

ALZIARY ALAIN

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	1 000	1 000				
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	4 905	1 242	3 663	295.07		
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	40 523	3 663	44 187	NS		
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	24 619	15 905	40 523	254.79			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	58 486	31 512	26 975	85.60		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 163	23 590	19 427	82.35			
Dettes fiscales et sociales	3 812	11 892	8 080	67.95			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	66 460	66 993	532	0.79		
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		41 842	82 898	41 056	49.53		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

66 460 66 993

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	6 368	6 123	245	4.00
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	11 399	9 000	2 399	26.66
21570000 AGENCEMENTS AMENAG MAT OUTILLA	1 049	1 049		
28154000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	5 683	3 739	1 944	51.99
28157000 AMORT AGENCETS AMENAG MAT OUTI	397	187	210	112.30
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 865	8 879	1 014	11.42
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	7 000	7 000		
21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	6 881	4 640	2 241	48.29
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	3 505	1 755	1 750	99.72
28183000 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	2 511	1 006	1 505	149.60
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 180	780	400	51.28
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	1 180	780	400	51.28
Total II	15 413	15 782	369	2.34
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	9 849	45 189	35 340	78.20
41100000 CLIENTS	9 849	45 189	35 340	78.20
AUTRES CREANCES	6 598	9 427	2 829	30.01
40100000 FOURNISSEURS	59	1 793	1 734	96.71
42100000 PERS REMUNERATIONS DUES		1 745	1 745	100.00
43702000 PRO BTP	1 823	921	902	97.93
44566000 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET S	2 296	3 701	1 405	37.96
44567000 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	1 959	1 266	693	54.74
44571000 TVA COLLECTEE A 20%	461		461	
44571100 TVA COLLECTEE A 10%		1	1	100.00
DISPONIBILITES	9 982	12 500	2 518	20.14
51200000 BANQUES	9 982	12 500	2 518	20.14
Total III	26 429	67 115	40 687	60.62
TOTAL GENERAL	41 842	82 898	41 056	49.53

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	10 000	10 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	10 000	10 000		
RESERVE LEGALE	1 000	1 000		
10610000 RESERVE LEGALE	1 000	1 000		
AUTRES RESERVES	4 905	1 242	3 663	295.07
10680000 AUTRES RESERVES	4 905	1 242	3 663	295.07
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	40 523	3 663	44 187	NS
Total I	24 619	15 905	40 523	254.79
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	58 486	31 512	26 975	85.60
45510000 ASSOCIES CPTÉ COURANT	58 486	31 512	26 975	85.60
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 163	23 590	19 427	82.35
40100000 FOURNISSEURS	4 163	23 590	19 427	82.35
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 812	11 892	8 080	67.95
42100000 PERS REMUNERATIONS DUES	13		13	
43100000 URSSAF	819	919	100	10.87
43703000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	317	201	117	58.18
43708000 CI BTP	1 343	1 209	134	11.06
43800000 ORG SOC CHARGES A PAYER	363	334	29	8.72
44210000 ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	127	22	105	472.39
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES		647	647	100.00
44571000 TVA COLLECTEE A 20%		8 199	8 199	100.00
44571100 TVA COLLECTEE A 10%	191		191	
44571200 TVA COLLECTEE A 5.5%	133	133		
44863000 CHARGES A PAYER	506	228	278	122.02
Total IV	66 460	66 993	532	0.79
TOTAL GENERAL	41 842	82 898	41 056	49.53

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
13 ELECT ENERGIES	1201 CHEMIN DES POISSONNIERS
SIRET 9 0 3 2 6 6 5 2 6 0 0 0 1 6	13600 LA CIOTAT
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	40 523
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/> Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies <input type="checkbox"/> Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="text"/>		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ALZIARY ALAIN 440 AVENUE MARCEL PAUL LA ROSE DES VENTS BAT.3 L'ALIZE 13400 AUBAGNE Tél: 09 67 12 99 57	
CGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 15/05/2025 Lieu: LA CIOTAT
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature BUCAMP DANIEL
Examen de conformité fiscale (ECF)	

Désignation de l'entreprise		13 ELECT ENERGIES				Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		1201 CHEMIN DES POISSONNIERS 13600 LA CIOTAT						
Numéro SIRET *		9 0 3 2 6 6 5 2 6 0 0 0 1 6				Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		3 1 1 2 2 0 2 3		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
				4				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	26 329	030	12 096	14 233	15 002	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 180	042		1 180	780	
	Total I (5)	044	27 509	048	12 096	15 413	15 782	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9 849	070		9 849	45 189
		Autres * (3)	072	6 598	074		6 598	9 427
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	9 982	086		9 982	12 500	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		Total II	096	26 429	098		26 429	67 115
		Total général (I+II)	110	53 938	112	12 096	41 842	82 898
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126	1 000		1 000	
	Réserves réglementées *	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	4 905		1 242	
	Report à nouveau	134		134				
	Résultat de l'exercice	136		136	(40 523)		3 663	
	Subventions d'investissement	137		137				
	Provisions réglementées	140		140				
		Total I	142		142	(24 619)		15 905
	Provisions pour risques et charges	154		154				
	Emprunts et dettes assimilées	156		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
Fournisseurs et comptes rattachés	166		166	4 163		23 590		
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	324	172	3 812		11 892		
Comptes courants d'associés	173		173	58 486		31 512		
Autres dettes	175		175					
Produits constatés d'avance	174		174					
	Total III	176		176	66 460		66 993	
	Total général (I + II + III)	180		180	41 842		82 898	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		4 640	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : 13 ELECT ENERGIES		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.</small>		
<small>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</small>		

Cegid Quadra

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 13 ELECT ENERGIES

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits de l'exercice		860 40 523	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870 40 523	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374				21 837
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378				25 505
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

Désignation de l'entreprise : 13 ELECT ENERGIES

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	10 049	442	2 399	444		446	12 448				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	7 000	462		464		466	7 000				
	Autres immobilisations corporelles	470	4 640	472	2 241	474		476	6 881				
Immobilisations financières		480	1 180	482		484		486	1 180				
TOTAL		490	22 869	492	4 640	494		496	27 509				
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 926	532	2 154	534		536	6 080				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	1 755	552	1 750	554		556	3 505				
	Autres immobilisations corporelles	560	1 006	562	1 505	564		566	2 511				
TOTAL		570	6 687	572	5 409	574		576	12 096				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

13-ELECT-ENERGIES

SAS au capital de 10 000 euros

14 Av Des Sorbiers. ZA Athélia V
13600 La Ciotat

RCS Marseille 903

SI RSTV

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt-cinq Le 30 juin à onze heures,

Les associés de la société 13 ELECT ENERGIES, SAS unipersonnelle au capital de 10 000 € divisé en 100 actions de 100 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, suivant la convocation qui leur a été faite par la Présidence.

Sont présents ou représentés :

Mme Hind EL-KOUCHAMI, propriétaire de 100 actions ci,

Total des actions associés présents ou représentés : 100 actions soit 100 % du capital

Est également Présent, Monsieur Daniel BUCAMP, Président non associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Hind EL-KOUCHAMI, associée unique de la société.

100 actions

La feuille de présence révèle que les associés présents ou régulièrement représentés détiennent la totalité des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux statuts et aux textes en vigueur exigeant plus de la moitié du capital social.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ∅ La feuille de présence,
- ∅ Le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de Commerce,
- ∅ Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- ∅ L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- ∅ Un exemplaire des statuts.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- ⇒ Affectation du résultat,
- ⇒ Quitus à la présidence,
- ⇒ Approbation s'il y a lieu, des conventions visées par l'article L 227-10 du code de commerce,
- ⇒ Dépenses non admises dans les charges déductibles art 39-4 du CGI
- ⇒ Distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices, art 243 bis du CGI
- ⇒ Rémunération de la présidence
- ⇒ Pouvoirs pour formalité
- ⇒ Questions diverses.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la présidence de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, approuve l'inventaire, ainsi que le bilan, le compte de résultat et les comptes dans leur ensemble, tels qu'ils ont été présentés par la présidence.

Elle décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de ~~40523~~ 60523 euros, de la façon suivante :

Suite à cette affectation, le poste « report à nouveau » sera créditeur de ~~40523~~ 60523 euros. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la collectivité des associés approuve les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé dont le détail figure dans l'annexe jointe à ce procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, la collectivité des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte, pour satisfaire à l'obligation imposée par l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve l'absence de rémunération de la Présidence sur l'exercice écoulé et décide de maintenir l'absence de rémunération sur l'exercice 2025

» »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

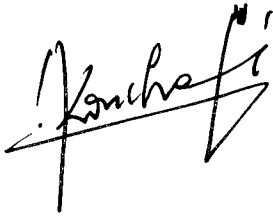
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés. ***

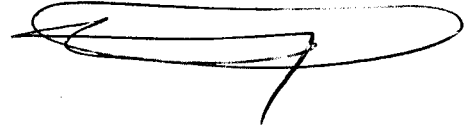
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Madame Hind EL-KOUCHAMI
Associée unique



Monsieur Daniel BUCAMP
Président



13-ELECT-ENERGIES

SAS au capital de 10 000 euros

14 Av Des Sorbiers. ZA Athélia V
13600 La Ciotat

RCS Marseille 903266526 - SIRET :903 266 526 00024

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre Le 30 juin à onze heures,

Les associés de la société 13 ELECT ENERGIES, SAS unipersonnelle au capital de 10 000 € divisé en 100 actions de 100 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, suivant la convocation qui leur a été faite par la Présidence.

Sont présents ou représentés :

Mme Hind EL-KOUCHAMI, propriétaire de 100 actions ci,

Total des actions associés présents ou représentés : 100 actions soit 100 % du capital

Est également Présent, Monsieur Daniel BUCAMP, Président non associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Hind EL-KOUCHAMI, associée unique de la société.

100 actions

La feuille de présence révèle que les associés présents ou régulièrement représentés détiennent la totalité des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux statuts et aux textes en vigueur exigeant plus de la moitié du capital social.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Ø La feuille de présence,
- Ø Le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de Commerce,
- Ø Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- Ø L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Ø Un exemplaire des statuts.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- ⇒ Affectation du résultat,
- ⇒ Quitus à la présidence,
- ⇒ Approbation s'il y a lieu, des conventions visées par l'article L 227-10 du code de commerce,
- ⇒ Dépenses non admises dans les charges déductibles art 39-4 du CGI
- ⇒ Distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices, art 243 bis du CGI
- ⇒ Rémunération de la présidence
- ⇒ Pouvoirs pour formalité
- ⇒ Questions diverses.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la présidence de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, approuve l'inventaire, ainsi que le bilan, le compte de résultat et les comptes dans leur ensemble, tels qu'ils ont été présentés par la présidence.

Elle décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 0 euros, de la façon suivante :
Affectation de la somme de 1 000 euros au poste « réserve légale ».
Suite à cette affectation, le poste « réserve légale » sera de 1 000 euros, soit 10% du capital social.
Affectation du solde soit 0 euro au poste « report à nouveau ».

Suite à cette affectation, le poste « report à nouveau » sera ~~créditeur de 0~~ ^{0,0528€} euro. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la collectivité des associés approuve les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé dont le détail figure dans l'annexe jointe à ce procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, la collectivité des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte, pour satisfaire à l'obligation imposée par l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve l'absence de rémunération de la Présidence sur l'exercice écoulé et décide de maintenir l'absence de rémunération sur l'exercice 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés. ***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Madame Hind EL-KOUCHAMI

Monsieur Daniel BUCAM

Associée unique

Président

